



Compte rendu du Conseil

du 28 octobre 2010

Le Conseil de Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dûment convoqué en session ordinaire à VABRE, sous la Présidence de Monsieur Lilyan AZAIS, Président.

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

CASTELNAU DE BRASSAC : Christian RIGAL, Alain AZAIS, Christian ROUQUETTE

FERRIERES : Pierre DAVY, Alain GRAN, Richard PERICO

LACAZE : Michel MADERN, Maryse BARTHE

LE MASNAU MASSUGUIES : Lilyan AZAIS, Jean-Claude CALMETTES

LE MARGNES : Raymond GAU, Nicole PAGES

SAINT-PIERRE DE TRIVISY : Nelly BARTHES, Jean-Marie ENJALBERT

SAINT-SALVI DE CARCAVES : Francis HUC, Jean-Louis CABANES

VABRE : Claude CULIE, Thierry CALVET

Monsieur Alain AZAIS est élu secrétaire de séance.

Absents excusés : Céline VIALA, Anne RUL, Christian CROS, Bernard VAREILLES

Présents à titre consultatif : Jacques PAGES, Conseiller général de Canton de Vabre, Jean-Claude GUIRAUD, Conseiller Général du Canton de Brassac, Lionel VIALA, Jean-Pierre MARTY, Jérôme MAFFRE, Christel FOCKAERT, Laurent DOUREL.

Ordre du jour :

- Choix d'un maître d'œuvre tranche 2 et 3 château de Lacaze,
- Choix d'un maître d'œuvre maison des services publics à Vabre,
- Evolution de l'immobilier communautaire,
- Avenant au contrat de la ligne de trésorerie,
- FDT 2010,
- Choix des entreprises pour les lots 7, 8 et 10 de la piscine de Vabre,
- Questions diverses.

Précédent compte rendu est voté à l'unanimité.



Choix d'un maître d'œuvre tranche 2 et 3 château de Lacaze

Monsieur le Président indique au Conseil que dans le cadre de la réhabilitation du château de Lacaze et suite au décès de Monsieur Laurent CAVAILLES, architecte qui avait obtenu la maîtrise d'œuvre pour le château de Lacaze, il convient de choisir un nouveau maître d'œuvre.

Après consultation par annonce légale sur un journal local, nous avons reçu deux réponses : Monsieur Meunier pour un montant d'honoraire de 10%, Le Cabinet SABATIER Guy et Jean Pascal pour un montant d'honoraire de 8 % du montant total HT des travaux.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité décide de retenir Le Cabinet SABATIER Guy et Jean Pascal pour un montant de 8% du montant total HT des travaux.



Choix d'un maître d'œuvre maison des services publics à Vabre

Deux réponses seulement à la consultation, Monsieur CULIE, Maire de Vabre souhaite relancer la consultation afin d'avoir un panel plus important de réponses.



Evolution de l'immobilier communautaire

Monsieur le Président présente au Conseil le projet d'une maison des services publics qui regrouperait toutes les administrations. En effet, le siège de la Communauté de Communes ne s'y prête pas, car celui-ci se trouve près du beffroi et il ne nous est pas permis de modifier la façade pour la création d'un ascenseur permettant l'accueil du public. Monsieur le Président propose au Conseil de contacter les domaines pour une estimation du bâtiment afin de le vendre et de construire un nouveau bâtiment près de la Salle Polyvalente qui regrouperait toutes les administrations vabraises (trésorerie, mairie, communauté de communes...) et les permanences diverses (sécurité sociale, caf, mission locale ...) Après un tour de table à l'unanimité Monsieur le Président est chargé de demander aux domaines une estimation du bâtiment.



Avenant au contrat de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de faire une ligne de trésorerie de 300 000 euros, en effet, nombre de nos chantiers (Musée, Château de Lacaze, ...) n'étant pas terminés il ne nous est pas encore possible de percevoir la totalité des subventions, ce qui pénalise notre Trésorerie.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que l'ensemble des lignes de trésorerie ouvertes précédemment ont été remboursée dans l'année par la Communauté de Communes.

Après consultation auprès du Crédit Agricole Sud Alliance, de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, de DEXIA et de la Banque Populaire Occitane Monsieur le Président propose de choisir la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées celle-ci proposant le taux EONIA le moins élevé.

Vote : unanimité



FDT 2010

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet de Travaux du Fonds de Développement Territorial travaux de voirie d'intérêt local 2010 sur le territoire du Canton de Vabre et de Brassac.

Ce projet fait ressortir un total estimé de travaux de : 322 754.10 euros HT pour le Canton de VABRE et de 55 303.02 euros HT pour le Canton de BRASSAC. Le total des travaux pour le FDT 2010 et pour lequel nous sollicitons une subvention auprès du Conseil Général du Tarn comme suit :

FERRIERES :	16 060, 00. € HT
LACAZE :	25 827, 00 € HT
LE MASNAU MASSUGUIES :	102839, 10 € HT
SAINTE PIERRE DE TRIVISY :	43 139.50 € HT
SAINTE SALVI DE CARCAVES :	21 366.50 € HT
VABRE :	105 034.50 € HT
CASTELNAU DE BRASSAC :	130 874, 70 € HT
LE MARGNES :	29 941, 00 € HT

Après étude et délibération, le Conseil à l'unanimité autorise le Président à demander une subvention auprès du Conseil Général du Tarn, la plus importante possible et :

- adopte les dispositions du projet,
- décide de financer le projet tel que défini ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces de consultation ou de dépenses à venir.

Choix des entreprises pour les lots 7, 8 et 10 de la piscine de Vabre

Monsieur le Président indique au Conseil que la Communauté de Communes a lancé un avis d'appel public à la concurrence concernant les travaux pour la réhabilitation de la piscine de Vabre, une consultation sur la forme d'un marché à procédure adaptée a été lancée.


Lors de sa réunion la commission ad hoc a analysé les offres reçues :

Lot 8 : SANDRAL pour un montant de :	18 841.78 € TTC
ENVELEC pour un montant de :	29 739.74 € TTC
Lot 10 : ETE pour un montant de :	136 273.78 € TTC
SOFROITEC pour un montant de :	164 980.01 € TTC
H2O – ASO pour un montant de :	188 927.34 € TTC

Le Lot 8 est attribué à l'entreprise SANDRAL pour un montant de : 18 841.78 € TTC, le lot 10 est attribué à l'entreprise ETE pour un montant de : 136 273.78 € TTC, le lot 7 est déclaré infructueux le montant étant bien supérieur à l'estimation, une autre consultation « suite à infructueux », est relancée sur le site Internet de la Communauté de Communes à la rubrique « Appel d'Offres ».

Vote : unanimité

Questions diverses :

 Monsieur le Président indique au Conseil qu'il souhaiterait que la Communauté de Communes se dote d'équipements lui permettant d'assumer pleinement ses compétences en matière de voirie communale revêtue.

Monsieur le Président propose de faire l'acquisition suivante :

D'un tracteur 4 roues motrices pour un montant HT de : **20 000 euros**

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DGE de 50% soit : **10 000 euros.**

↳ Monsieur le Président présente au Conseil le projet de création d'un hôtel d'entreprises à Vabre, Tranche 2.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

ETAT FNADT	40% :	154 000 €
Conseil Général	20% :	77 000 €
Conseil Régional	20% :	77 000 €
Autofinancement	20%	77 000 €

Montant total HT 385 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention du FNADT.

↳ Comme suite à la consultation des entreprises pour la réalisation du Musée du Protestantisme à Ferrières, où le lot 5 serrurerie avait été déclaré infructueux compte tenu de l'absence de candidat, le maître d'œuvre de l'opération a sollicité une proposition de la part des entreprises de serrurerie de la région. Dans ce cadre, Monsieur le Président indique qu'il a reçu une proposition de :

- Entreprise ARTEL pour un montant de : 6 864 euros HT.

Monsieur le Président propose donc de retenir pour le lot 5 l'entreprise ARTEL pour un montant de : 6 864 euros HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de suivre la décision de la commission et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

La séance est levée à 22 heures 20